



De gauche à droite :
Marie-Hélène Deheul-Milhem,
présidente de la Chambre
interdépartementale
des notaires du Nord Pas-de-Calais
et Corinne Renart,
présidente de l'Ordre
des experts-comptables
Hauts-de-France.

Deux femmes investies à la tête des deux instances représentatives des professions régionales du chiffre et du droit : élue en mai dernier, Marie-Hélène Deheul-Milhem est la nouvelle présidente de la Chambre interdépartementale des notaires du Nord Pas-de-Calais et depuis décembre 2022, Corinne Renart officie à la présidence de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France.

Deux visions complémentaires pour des professions interdépendantes qui travaillent ensemble dans l'intérêt du chef d'entreprise.

• PROPOS RECUEILLIS PAR AMANDINE PINOT

«*NOS PROFESSIONS SONT INDISPENSABLES LES UNES AUX AUTRES*»

La Gazette Nord - Pas de Calais. A l'heure de la révolution numérique et de l'IA, quel est l'impact de la digitalisation sur vos professions respectives ?

Marie-Hélène Deheul-Milhem. La création du premier fichier digitalisé – celui des dispositions de dernières volontés – date de 1975, donc la transformation numérique n'est pas récente pour la profession ! Les premières bases immobilières ont été lancées en 1989. Aujourd'hui, l'axe de travail est mis sur la base des avants-contrats alimentés dès la signature du compromis. Cette alimentation permet une projection de la tendance du marché immobilier.

Notre intranet professionnel date de 1999 et en 2007 est arrivée la révolution du Téléactes, une procédure permettant la réquisition des états hypothécaires et la publication des actes

assujettis à publicité foncière. Et une année plus tard, c'était le premier acte authentique complètement dématérialisé. Aujourd'hui, plus de 90% des actes sont sous format électronique.

“ *Deux femmes investies à la tête des deux instances représentatives des professions régionales du chiffre et du droit* ”

Avec le Covid, nous avons eu l'accélération de l'acte électronique à distance, et il est désormais possible de signer chacun chez son conseil. Pour autant, nous n'oublions pas de garder le conseil physique. Nous restons très attachés à la signature en face à face avec nos clients plutôt qu'à distance. Il

Les grandes lignes du mandat de **CORINNE RENART**

Définie avec les membres du bureau, la politique du Conseil régional de l'Ordre est orientée vers 4 axes majeurs :

- la transformation digitale avec notamment l'arrivée de la facturation électronique et les formations associées afin de proposer de nouveaux services
- la transition managériale en période post-covid avec des modèles RH à redéfinir, des recrutements à pérenniser et une attractivité de la filière à développer
- la prévention et la gestion des difficultés des entreprises
- la transition environnementale avec une intégration des compétences en matière RSE et durabilité.

ne faut pas tomber dans les excès de l'intelligence artificielle.

Corinne Renart. Les cabinets d'expertise-comptable sont en majeure partie digitalisés : les dossiers de révision sont numériques et on travaille beaucoup en collaboratif avec les clients, ce qui permet de sécuriser les données et d'alimenter notre comptabilité.

Justement, vos deux professions manipulent des données très sensibles et confidentielles. Comment vous prémunir des cyberattaques ?

C.R. Cette année, il y a eu une importante campagne de sensibilisation à la cybersécurité à la suite de la cyberattaque, en décembre 2023, d'un de nos hébergeurs, Coaxis. Bon nombre d'entre nous ont été privés de leurs données, parfois pendant un mois. Suite à cela, nous avons donc sensibilisé encore davantage les experts-comptables sur les bonnes

pratiques en matière de gestion des données, notamment à l'occasion de la "Journée du Numérique". Et à mon sens, nous avons un devoir de sensibiliser nos clients.

M-H D.M. C'est la même chose du côté des notaires, avec un plan de communication et de formation des collaborateurs et des notaires. Nous manipulons beaucoup de fonds clients, il faut savoir faire face aux attaques. Sur les bonnes pratiques, c'est simple : il n'y a plus d'échanges de RIB par mail et on a des espaces sécurisés avec une double authentification (mail et SMS). Avec de la pédagogie, on y arrive, et nos assureurs nous le rappellent régulièrement !

Corinne Renart, quand on parle de numérisation, on ne peut évidemment pas passer à côté de la facturation électronique...

C.R. Afin de garantir le passage à la facturation électronique des entreprises dans les meilleures conditions possibles, la loi de finances pour 2024 a fixé un nouveau calendrier d'application de cette réforme. L'obligation d'émettre des factures électroniques se fera : le 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et le 1^{er} septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises. L'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le 1^{er} septembre 2026.

La facture électronique est une opportunité pour nos professions : pouvoir gérer les data de manière instantanée – ce qui n'était pas à 100% le cas actuellement – pour renforcer notre rôle de conseil en réalisant une analyse rapide et efficace des ratios de l'entreprise au travers de tableaux de bord et donc, mieux en appréhender les difficultés, prendre des décisions rapides et adaptées. Nous aurons aussi la faculté, grâce à ces datas couplées avec de l'IA, de faire de l'analyse prédictive. Nos institutions ont à cœur d'accompagner les cabinets d'expertise comptable dans cette révolution numérique.

La profession comptable doit au-



Corinne Renart
«Il est important qu'experts-comptables et notaires travaillent ensemble, notamment sur la transmission d'entreprise.»

jourd'hui s'adapter à l'émergence de solutions automatisant de nombreuses tâches comptables, sociales, fiscales et juridiques (comme les logiciels de comptabilité et la facturation électronique). Parallèlement, les experts-comptables voient leurs missions s'élargir avec de nouvelles responsabilités, notamment en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et en transformation écologique.

Pour cela, le Conseil National de l'Ordre a lancé Profession Comptable 2030, un vaste programme de formation à destination de tous les cabinets d'expertise comptable. Ils pourront, via un portail spécifique, après avoir complété des questionnaires, destinés non seulement aux experts-comptables mais aussi aux collaborateurs des cabinets, définir leur stratégie et choisir le programme de formation qui en découle.

Parlons maintenant d'attractivité de la profession. Les professions des chiffres et du droit continuent-elles d'attirer les jeunes générations ?

C.R. Nous avons réalisé des sondages l'année dernière et oui, notre profession recrute énormément ! Les recrutements ont augmenté de 6% par an ces dix dernières années à l'échelle nationale, soit 50 000 salariés supplémentaires en 25 ans, pour 170 000 emplois aujourd'hui.

Nous menons de nombreuses actions pour solutionner les difficultés en matière d'attractivité, notamment dans les cursus de formation. Un groupe de travail au Conseil National de l'Ordre, travaille actuellement sur la refonte des diplômes du DCG et du DSCG. Plus particulièrement concernant le DCG, l'instance œuvre à une refonte des unités d'enseignement par bloc de compétence de manière à assurer son adéquation avec les besoins de la profession par l'intégration des nouvelles technologies (IA, Data...) dans son enseignement. Et pour le DCSG, une refonte est également en cours afin que ce diplôme puisse davantage correspondre aux besoins des cabinets d'expertise comptable, notamment par l'intégration de formations en durabilité, indispensables aujourd'hui dans nos cabinets.

Marie-Hélène Deheul-Milhem
«Aujourd'hui, plus de 90% des actes sont sous format électronique.»



M-H D.M. Une refonte a été aussi amorcée chez nous dès 2018 avec la fusion des CFPN (Centre de Formation Professionnelle Notariale) et des IMN (Institut des Métiers du Notariat). En 2023, tout a été regroupé autour d'un DESN – Diplôme d'Etudes Supérieures Notariales –. Il n'y a plus cette dualité de voies mais une volonté d'avoir des modules un peu différents, comme par exemple un module sur les questions de déontologie, les langues étrangères, la possibilité de faire une césure... La première promotion arrivera donc en septembre 2024.

L'attractivité pourra se faire au travers de ces nouvelles formations. Mais il est vrai que la culture d'entreprise n'a pas toujours été forcément ancrée dans nos professions. Il faut que l'on puisse aménager, par l'emploi du temps, par des activités, par une volonté de management, des temps pour les jeunes générations qui ont ce besoin. Là-dessus, il y a encore du travail !

Les grandes lignes du mandat de **MARIE-HÉLÈNE DEHEUL-MILHEM**

- avoir un rôle de représentativité auprès des instances régionales
- favoriser l'accueil des jeunes en formation dans les offices
- les nouvelles attributions pour les notaires, à partir du 1er janvier 2025, avec l'apostille. La Chambre interdépartementale du Nord Pas-de-Calais fait partie des 15 chambres désignées pour gérer la légalisation et la circulation de certains documents au niveau européen et international.

Marie-Hélène Deheul-Milhem, vous êtes la toute première femme présidente à la Chambre. Y'aurait-il des améliorations à faire pour féminiser la profession ?

M-H D.M. Depuis 10 ans, nous sommes passés de 34% de femmes à 57%, et dans la Compagnie, ce chiffre s'élève à 60% mais en effet, il y a eu très peu de femmes à la présidence !

Depuis le groupement entre le Nord et le Pas-de-Calais il y a 8 ans, je suis la première femme présidente. Il y a eu deux femmes présidentes dans le Pas-de-Calais et deux dans le Nord. J'ai d'ailleurs eu beaucoup de retours de consoeurs, satisfaites d'avoir enfin cette représentativité. À l'inverse, nous sommes attentifs à la parité dans les membres de chambres.

C.R. Au niveau national et régional, on recense 30% de femmes experts-comptables, 24,93% en Hauts-de-France. Ça n'est pas suffisant. De plus en plus de femmes passent le diplôme d'expert-comptable mais de là à passer le cap de l'installation en

libéral, c'est plus compliqué. Au sein des élus, la féminisation est le reflet du pourcentage de femmes : une femme sur trois. Et je suis la première femme présidente depuis 1945 ! Nous avons donc encore du chemin à parcourir pour que l'exercice en libéral ne soit pas un frein à l'équilibre vie privée/vie professionnelle tant recherché.

Si on parle maintenant d'interprofessionnalité, comment travaillez-vous ensemble ?

M-H D.M. Nous avons des bonnes pratiques. J'interviens beaucoup en droit des affaires et dans l'intérêt des clients, on travaille avec l'expert-comptable et l'avocat... Il y a plus d'intérêt pour le client d'intervenir ensemble en amont. Nous sommes indispensables les uns les autres.

C.R. Il me semble important de sensibiliser les notaires et les experts-comptables à travailler ensemble et notamment, sur la transmission d'entreprise. Il y a des enjeux fiscaux très

importants. Sans être concurrentiels certains experts-comptables ont déjà une spécialité de gestionnaire de patrimoine, qui leur permet de détecter d'éventuels besoins en restructuration patrimoniale et anticipation successorale pour ensuite les inciter à consulter leur notaire de famille.

M-H D.M. Chacun a sa vraie valeur ajoutée et le client chef d'entreprise a pris le réflexe de contacter les parties. Il ne faut pas sectoriser. C'est une vraie valeur ajoutée.

